

Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 55 (1993-1994)

Heft: 503

Artikel: 74. Delegiertenversammlung des Eidgenössischen Orchesterverbandes : JA zur Kulturförderung JA zu neuen Statuten JA zur Förderung der Jugendorchester = 74e assemblée des délégués de la Société fédérale des orchestres : trois fois OUI

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-955506>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

12 juin 1994:

à l'encouragement de la culture

La votation populaire portant sur l'encouragement de la culture à ancrer dans la Constitution fédérale approche à grands pas. Le 12 juin, l'occasion sera donc offerte aux citoyens de faire de la culture autre chose qu'un produit accessoire de la vie publique.

Bien entendu, seules les voix remises par écrit ou dans une urne seront valables. La directrice du Conseil suisse de la musique, Ursula Bally-Fahr, voit poindre un danger qui est loin d'être insignifiant: «Le plus grand ennemi de l'art culturel n'est pas l'attitude des politiciens, mais bien l'indifférence du peuple», dit-elle pertinemment.

La culture concerne tout le monde. Parlant de culture, on n'envie pas absolument pas quelque chose d'élitaire. La musique classique en fait partie tout comme le théâtre, la danse, l'art plastique, le jazz, la musique populaire, les costumes folkloriques, la littérature,

OUI

l'architecture... Cela signifie que toute personne favorable à un aspect de la riche palette de notre culture quadrilingue peut, d'un oui, accepter ce projet de loi. Que se sont donc imaginés les 113 délégués sur 225 de l'Union démocratique du Centre (UDC) qui se sont prononcés pour un non? «La culture entretient la diversité», dit un slogan (plein de vérité) du Comité pour une Suisse créative, qui s'engage également en faveur de l'article sur la culture. La décision de l'UDC prêche, elle, plutôt en faveur de la simplicité mais pas dans le meilleur sens du terme.

La culture donne un sens à la vie, pose des défis, ne doit pas devenir un privilège – elle offre la possibilité de créer des relations précieuses. Bref, il n'y a que des arguments en faveur de l'encouragement de la culture – ce qui devrait se sentir lors des résultats de la votation du 12 juin.

La Société fédérale des orchestres s'engage donc en faveur du OUI parce que notre culture lui tient à cœur.

Situation alarmante dans les écoles de musique

Les subventions publiques en faveur des écoles de musique sont, dans de nombreux endroits, réduites de manière alarmante. Ces réductions entravent sensiblement leur développement. L'existence de nombreuses institutions est ainsi menacée car si les écolages sont fortement haussés, seuls les enfants de familles aisées pourront encore apprendre à jouer d'un instrument.

Rien ne semble pouvoir arrêter la rage d'économiser. Pourtant, les écoles de musique apportent une contribution extrêmement importante aux loisirs des enfants et des jeunes. Naturellement, elles ne sont pas les seules à remplir ce rôle – on pourrait aussi citer les sociétés sportives et d'autres.

Si l'on épargne sur la promotion en faveur des jeunes, nous perdons en substance. Ecole, formation, stimulation d'activités intelligentes pendant les loisirs: on ne doit pas y toucher car ces éléments de la vie sont précieux.

Dans le canton de Zürich, plus de 45'000 citoyens ont récemment signé une initiative populaire «pour une formation musicale de notre jeunesse». Ils ont compris l'import-

tance d'une éducation musicale et se défendent contre les projets de certains politiciens qui veulent réduire ou couper les subventions cantonales aux écoles de musique. Ils s'engagent en faveur des 35'000 élèves d'écoles de musique dont l'existence est menacée.

Observons de près ce qui se passe dans le monde des écoles de musique. Il faudrait que ces écoles sortent elles-mêmes de leur stade de solliciteur et fassent mieux comprendre à la population qu'elles ont quelque chose à offrir, qu'elles fournissent des prestations, qu'elles ont le droit d'être reconnues en tant que telles et qu'elles méritent un soutien. Les Zurichois montrent l'exemple (ils ont déposé leur initiative en mars), d'autres peuvent emboîter le pas.

Reconnaissons toutefois qu'il y a des cantons et des communes qui soutiennent généreusement leurs écoles de musique. Et espérons que ceux qui resserrent les cordons de la bourse ne s'acharneront pas sous prétexte d'être «dans le vent».

Signalons à ce propos un article paru dans le journal «Coopération» du 14 avril et portant le titre «Bientôt rejeté?». L'auteur de l'ar-

ticle, Hansjürg Loretz, y trace une vision lugubre si l'exemple de Zürich devait faire école. Il y dit non seulement que la musique est précieuse mais mentionne aussi son rôle stabilisant, favorisant l'intégration de l'enfant et l'esprit communautaire.

Qu'est-ce que cela a voir avec la Société fédérale des orchestres? C'est évident: si la qualité des écoles de musique baisse, si moins d'enfants apprennent à jouer d'un instrument, la relève ne sera plus assurée. C'est aussi simple et aussi dramatique que cela. De nombreux aspects de la vie et de l'évolution, mais aussi les économies tous azimuts, concernent également les orchestres; sachons donc évincer ce genre d'aspirations malencontreuses. Les membres des orchestres peuvent agir personnellement – ils ont eu eux-mêmes la chance d'apprendre à jouer d'un instrument. Donnons également cette chance à nos enfants et petits-enfants.

Communiqués du comité:
v. dernière page

La musique à la radio

Comme on l'a appris par les journaux, la Radio DRS serre la ceinture et ses mesures d'économie se font terriblement ressentir. Au détriment de la culture! Le Conseil suisse de la musique s'est donc adressé à M. Antonio Riva, directeur général de la Société de radio suisse, pour lui faire part de ses préoccupations quant à la réduction des émissions culturelles. Hélas, les programmes réduits sont déjà à l'ordre du jour et on craint bien que cette façon de procéder va encore s'accroître. Voici quelques exemples:

Ayant produit 37 pièces radiophoniques en 1990, la radio suisse allemande n'en a réalisé que 28 en 1992, 20 en 1993 et se limitera probablement à 18 cette année.

Dans le domaine de la musique de chambre qui était une spécialité de DRS 2, le nombre de productions s'est monté à 168 en 1990, 125 en 1992 et cette année, ce nombre pourrait bien être encore réduit d'un tiers. Il en va pratiquement de même en ce qui concerne les émissions de musique commentées et les exposés ayant trait à la musique ou la culture.

En 1991, DRS a dû économiser, en montants réels, un million de francs – mais 2,2 millions une année plus tard, 0,3 million en

1993 et 0,4 million en 1994. Cette somme représente en fait 3,9 millions, soit trente pour cent des budgets disponibles pour la création de programmes, alors que dans la presse, il n'était question que de 1,3 million de francs. On en conclut que jusqu'en 1998, les réductions se monteront dorénavant à 1,5 million par année, soit encore 6 millions tronqués d'ici là, et le domaine culturel sera toujours perdant. Dans le présent numéro de «Sinfonia», il est beaucoup question de la culture et de ses multiples aspects, des mesures d'économie qui l'entravent et de l'indifférence de la population à cet égard. Il faut pourtant réagir. La radio suisse est tenue de favoriser la culture, quel que soit le nombre d'auditeurs, et nous ne pouvons pas accepter que ce genre d'émissions soit constamment sapé. La radio est le seul moyen apte à diffuser de nombreuses formes d'émissions dont l'information culturelle, les discussions relatives à la culture, la diffusion de la musique, notamment pour faire connaître le Musique Nouvelle. Si ces émissions sont encore réduites, c'est au détriment des auditeurs. Espérons donc que l'intervention du Conseil suisse de la musique aura un effet positif, en faveur de la culture.



74. Delegiertenversammlung des Eidgenössischen Orchesterverbandes

JA zur Kulturförderung zu neuen Statuten zur Förderung der Jugendorchester

Die 74. Delegiertenversammlung des Eidgenössischen Orchesterverbandes fand am 7./8. Mai 1994 in Freiburg zum ersten Mal unter der Leitung der 1993 in Zürich neu gewählten Präsidentin Käthi Engel Pignolo (Bern) statt.

Gewichtige Traktanden standen zur Debatte. Die Delegierten folgten weitgehend den Anträgen ih-

res Vorstandes. Mit deutlichen Worten legte die Präsidentin die eminente Bedeutung des für die Bundesverfassung vorgesehenen und am 12. Juni zur Abstimmung gelangenden Verfassungsartikels über die Kulturförderung dar, unterstützt durch den als Gast teilnehmenden Ehrenpräsidenten des Schweizer Musikrates, Willy Gohl (Winterthur). Sollte der Arti-

kel verworfen werden, dann könnte das für zahlreiche Institutionen und Organisationen des kulturellen Lebens – von den Jodlern über die Blasmusiken, Orchester, Chöre, Tänzer bis hin zu den Theaterschaffenden, Künstlern oder Literaten – zu existenzbedrohenden Subventionskürzungen oder gar deren Liquidierung bedeuten. Es geht nicht um mehr

Geld für die Kultur, sondern um die Legitimierung der bisherigen, subsidiären und die Bedürfnisse der Regionen berücksichtigenden kulturellen Aktivitäten des Bundes. Die Delegierten unterstützen das vom Vorstand vorgeschlagene JA zum Kulturförderungsartikel mit Akklamation.

Im weiteren fassten die Delegierten die folgenden Beschlüsse:

Die neuen Statuten, die im Vergleich zu jenen von 1975 wesentlich modernisiert und gestrafft worden waren (alle Orchester haben ein Exemplar erhalten), wurden nach eingehender, artikelweiser Beratung **gutgeheissen**. Einzig die vom Vorstand vorgeschlagene Amtszeitbeschränkung der Organe wurde gestrichen.

Besondere Erwähnung finden in den Statuten die **Schüler- und Jugendorchester**, die nicht nur reduzierte Mitgliederbeiträge zu entrichten haben, sondern durch eine neu zu schaffende Fachkommission unterstützt und gefördert werden sollen.

Die **Jahresberichte** der Präsidentin und der Musikkommission, die **Jahresrechnung 1993**, der **Voranschlag 1994** sowie das Arbeitsprogramm des Vorstandes wurden oppositionslos **genehmigt**.

Eine besondere Ehrung wurde den verstorbenen Ehrenmitgliedern Fritz Kneusslin (Basel), Dr. Fritz Wiesmann (Schaffhausen) und Benno Zürcher (Kerns) zuteil.

Mit der Ernennung von zehn Damen und Herren zu eidgenössischen **Veteranen und Ehrenveteranen** (35 bzw. 50 Jahre Orchestermitgliedschaft), umrahmt mit zwei Sätzen aus Mozarts Klarinettenquintett (dargeboten von einigen Mitgliedern des Stadt- und Universitätsorchesters Freiburg) fand die Delegiertenversammlung einen würdigen Abschluss.

Nach dem geschäftlichen Teil musizierten die Delegierten in zwei **Ad-hoc-Orchestern** (ein Streich- und ein Sinfonieorchester, geleitet von den Musikkommissionsmitgliedern René Pignolo, Bern, und Prof. Rudolf Reinhardt, Chur). Die Strimmung in den beiden Ensembles war ausgezeichnet, es fanden echte musikalische Begegnungen statt, und mit einigem Stolz präsentierten die Orchester am Sonntag kurz vor Mittag das in den Proben Erarbeitete.

Die 75. Delegiertenversammlung des EOJ findet am 20. Mai 1995 in Niederurnen im Kanton Glarus statt. Bitte Datum noch heute in die Agenda eintragen!

74e Assemblée des délégués de la Société fédérale des orchestres

Trois fois OUI

La 74e Assemblée des délégués de la SFO a été présidée pour la première fois par Käthi Engel Pignolo (de Berne), élue présidente en 1993 à Zürich. L'Assemblée 1994 a eu lieu à Fribourg qui, en tant que point de rencontre des régions francophone et allemande de la Suisse, symbolise ainsi les activités futures de la SFO.

OUI à l'Article culturel OUI aux statuts OUI à l'encouragement des jeunes

L'ordre du jour était bien chargé, et les délégués ont approuvé la plupart des motions du Comité. La présidente a mis l'accent sur l'importance des votations du 12 juin, lors desquelles il est question de faire ancrer la promotion culturelle dans la Constitution – elle a été appuyée par Willy Gohl (de Winterthur), président d'honneur du Conseil suisse de la musique, qui était présent en tant qu'invité d'honneur. Si cet article est refusé, les subventions seront réduites, et l'existence de nombreuses institutions et organisations culturelles sera menacée (par exemple celle des clubs de yodleurs et de fanfares, d'orchestres et de chorales, de compagnies de danse et de théâtre, de groupements d'artistes et d'écrivains). Il ne s'agit pas de réclamer davantage d'argent, mais de légitimer les activités culturelles de la Confédération telles qu'elles ont déjà été déployées jusqu'ici, de façon subsidiaire et en tenant compte des diverses régions linguistiques. Les délégués de la SFO ont approuvé et acclamé le OUI proposé par le Comité – pour que l'encouragement à la culture soit ancré dans la Constitution!

Les délégués ont aussi dit OUI aux nouveaux statuts; ils remplacent ceux établis en 1975. L'Assemblée a toutefois renoncé à introduire une limitation de la durée de mandat des membres du Comité, mais a tout de même approuvé, à l'unanimité, les nouveaux statuts qui sont clairement structurés et adaptés aux besoins actuels. L'un des nouveaux articles des statuts se prononce en faveur de l'encouragement à accorder aux orchestres de la jeunesse (dont les membres ont moins de 25 ans d'âge). Ils bénéficieraient de tarifs réduits et de l'appui d'une Commission spécifique, car la SFO souhaite encourager les jeunes à faire de la musique.

Les autres points de l'ordre du jour (dont les comptes annuels et le budget) ont été discutés de façon habituelle et approuvés sans opposition. Un hommage a été prononcé en mémoire de trois membres d'honneur défunts, soit MM. Fritz Kneusslin (Bâle), Dr. Fritz Wiesmann (Schaffhouse) et Benno Zürcher (Kerns). Pour fêter dix fidèles membres promus Vétérans (35 ans d'affiliation) et Vétérans d'honneur (50 ans d'affiliation), quelques membres de l'Orchestre de la Ville et de l'Université de Fribourg ont finalement interprété deux mouvements du Quintette pour clarinettes, de Mozart.

Après la partie statutaire, les délégués se sont répartis en deux orchestres ad-hoc, soit un orchestre à cordes et un orchestre symphonique (dirigés par deux membres de la Commission de musique, MM. René Pignolo, de Berne, et Prof. Rudolf Reinhardt, de Coire). C'est une façon sympathique de faire de la musique ensemble et de favoriser la rencontre par-delà les frontières linguistiques!

La 75e Assemblée des délégués de la SFO aura lieu le 20 mai 1995 à Niederurnen. Veuillez réserver cette date!

Kontakte / Contacts

Sollte ein Orchester des EOJ Lust haben auf einen Austausch mit einem Mitglied-Orchester der Europäischen Vereinigung von Liebhaberorchestern (EVL), stellt sich der Vorstand gerne zur Verfügung, um den Kontakt mit dem Vorstand des betreffenden Landesverbandes (Deutschland, Frankreich, Niederlande, Tschechien, Norwegen, Luxemburg) herzustellen.

Si un orchestre SFO désire avoir des échanges avec un orchestre d'un pays-membre de l'Association européenne des orchestres amateurs, le comité se charge de transmettre la demande au comité du pays concerné (Allemagne, Hollande, France, Tchéquie, Norvège, Luxembourg).

Der EOJ sucht ein attraktives SIGNET oder LOGO

Verbände und Vereine haben meist ein eigenes, attraktives Signet (Logo). Der EOJ hat keines. Das soll anders werden.

Deshalb schreiben Vorstand und Musikkommission einen **Wettbewerb** aus. Gesucht wird ein zum EOJ passendes Signet. Es soll einprägsam sein und sowohl farbig wie schwarz-weiß gut aussehen. Es muss nicht zwingend zweifarbig oder mehrfarbig sein. Das neue Signet wird für alle Drucksachen des EOJ (Briefpapier, Couverts, Prospekte usw.) eingesetzt.

Eine Jury, bestehend aus der Präsidentin, dem Kassier und einem Grafiker, werden die eingereichten Vorschläge prüfen, den besten zur Ausführung freigeben und die drei Preisgewinner bestimmen.

Teilnahmeberechtigt sind alle, mit Ausnahme der Mitglieder von Vorstand, Musikkommission und Fachgruppe Jugendorchester.

Die Preise:

1. Preis: Fr. 250.–
2. Preis: 3 CDs nach freier Wahl
3. Preis: 2 CDs nach freier Wahl

Vorschläge sind mit einem Kennwort versehen (und ohne äusserlich sichtbare Absenderadresse) einzureichen. Der Sendung muss ein mit dem Kennwort bezeichneter Briefumschlag beigelegt werden, welcher die Adresse der Gestalterin oder des Gestalters enthält.

Es werden nur Sendungen, die den oben formulierten Bestimmungen entsprechen, beurteilt.

Vorschläge sind bis zum **15. Juli 1994** zu senden an

EOJ, Logo-Wettbewerb, Postfach 428, 3000 Bern 7.

Wir freuen uns auf zahlreiche Vorschläge und danken schon jetzt fürs Mitmachen!

Concours: Création d'un emblème

Les sociétés et associations ont en général un sigle-logo qui les symbolise et les caractérise. La Société fédérale des orchestres (SFO) n'en a pas encore, mais est à la recherche d'une solution.

Le Comité central et la Commission de musique de la SFO organisent donc un **concours** de dessin-création. Le nouvel emblème doit être typique et avoir bonne allure, utilisable en couleur et en noir sur blanc, mais pas nécessairement conçu en deux ou plusieurs couleurs dès la base. Il figurera sur le papier à lettre, les enveloppes, prospectus et autres imprimés de la SFO.

Composé de la présidente, du caissier et d'un graphiste professionnel, le jury examinera les propositions reçues, choisira l'exécution appropriée et désignera trois gagnants. Tous les membres de la SFO peuvent envoyer leurs idées, sauf les membres du Comité, de la Commission de musique et du Conseil des orchestres de la jeunesse.

Les prix à gagner sont:
1er prix, Fr. 250.— / 2me prix, 3 CD à choix / 3me prix, 2 CD à choix.

Les modèles-épreuves doivent être marqués d'un code. L'envoi doit être accompagné d'une enveloppe fermée, contenant l'adresse de l'expéditeur, et comportant le code sur la face extérieure. Seuls les envois respectant ces conditions seront pris en considération.

Les suggestions d'emblèmes doivent être envoyées avant le **15 juillet 1994** à la SFO, Concours Logo, case postale 428, 3000 Bern 7.

Nous nous réjouissons de recevoir de nombreuses idées et vous remercions d'avance de votre participation.

Sinfonia

Oui à la Culture
- Oui à l'Homme

pour cette
raison
le 12 juin:

Oui à l'article sur
l'encouragement de la culture